



République Française

**Commune de
68190 RAEDERSHEIM**

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann-Guebwiller

**ARRÊTE N°34/2025 du 28 mai 2025
DE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION RUE DES PRÉS
(LOTISSEMENT LES TOURNESOLS II)
(FETE DES VOISINS)**

Le Maire de la Commune de RAEDERSHEIM,

VU les articles L 2542-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

VU la demande des riverains rue des Prés (lotissement Les Tournesols II) du 26 mai 2025,

CONSIDERANT que le bon déroulement de la fête des voisins nécessite une réglementation afin que la sécurité de la circulation soit assurée ;

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 13 juin 2025 de 18h00 au samedi 14 juin 2025 à 02h00, la rue des Prés (lotissement Les Tournesols II) est interdite à tous les véhicules dans les deux sens de circulation.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- ✓ à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- ✓ à Monsieur le Président de la Brigade Verte,
- ✓ aux riverains de la rue des Prés (lotissement Les Tournesols II)

Raedersheim, le 28 mai 2025

Le Maire,

Jean-Pierre PELTIER



Arrêté publié le 2 juin 2025 par le Maire,
Jean-Pierre PELTIER sur www.raedersheim.fr